



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4^{ème} séance du mardi 30 septembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2025/19 de la Municipalité, du 26 juin 2025;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. adopter la politique d'agriculture urbaine 2025-2030 de la Ville de Lausanne ;
2. allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 1'677'000.- pour financer la réalisation de mesures en faveur de l'agriculture urbaine telles que décrits dans le présent préavis ;
3. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 2 par le budget du Service des parcs et domaines, rubrique n° 31.331 ;
4. de faire figurer sous la rubrique n° 31.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 ;
5. accepter le prélèvement sur le Fonds du développement durable pour un montant de CHF 1'200'000.- et de porter ce prélèvement en financement de l'amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2 ;
6. porter en financement de l'amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2 les subventions qui pourraient être accordées.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trente septembre deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :